



DCM DU 19 JANVIER 2023

Dossier suivi par :

Hélène HUET

Direction.generale@ville-liffre.fr

N° : 2023.021

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le **19 janvier**, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni en salle du Conseil municipal

**Date de convocation** : 13 janvier 2023 - **Date d'affichage** : 26 janvier 2023

**Nombre de conseillers en exercice** : 29

**19 Présents** : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Laurent BERTIN, Yannick DANTON, Samuel GATTIER, Christophe GAUTIER, Grégory PRENVEILLE, Ronan SALAÛN et Mesdames Julie AUBAUD, Laurence BLOUIN-DUFFÉE, Claire BRIDEL, Sophie CARADEC, Merlène DÉSILES, Chantal FRANCANNET, Marie-Christine LESNÉ, Alexandra MARIE, Lydia MÉRET, Anne-Laure OULED-SGHAÏER, Rozenn PIEL.

**9 excusés** : Messieurs Loïg CHESNAIS-GIRARD, Alain CLÉRY, Jean-Christophe GILBERT, Eric GOSSET, Serge LE PALAIRE, Mickaël ROSETZKY, Awena KERLOC'H, Laëtitia NOËL, Maëva AMELOT.

**9 pouvoirs** : M. Loïg CHESNAIS-GIRARD (qui a donné pouvoir à Guillaume BÉGUÉ), M. Alain CLÉRY (qui a donné pouvoir à Yannick DANTON), M. Jean-Christophe GILBERT (qui a donné pouvoir à Christophe GAUTIER), M. Eric GOSSET (qui a donné pouvoir à Sophie CARADEC), Mme Awena KERLOC'H (qui a donné pouvoir à Alexandra MARIE), M. Serge LE PALAIRE (qui a donné pouvoir à Rozenn PIEL), Mme Laëtitia NOËL (qui a donné pouvoir à Marie-Christine LESNÉ), M. Mickaël ROSETZKY (qui a donné pouvoir à Grégory PRENVEILLE), Maëva AMELOT (qui a donné pouvoir à Claire BRIDEL).

**Secrétaire de séance** : Merlène DÉSILES

**AGRANDISSEMENT ET MISE AUX NORMES DE LA RESTAURATION SCOLAIRE DE  
L'ÉCOLE PUBLIQUE JULES FERRY – SITE DE JACQUES PREVERT : SOLLICITATION DE  
FINANCEMENTS AU TITRE DE LA DETR 2023**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le courrier préfectoral en date du 10 novembre 2022 relatif à la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Vu le guide opérationnel de d'octobre 2022 relatif à la DETR 2023.

VU l'avis favorable de la commission « Finances, Ressources humaines, Solidarités » en date du 9 janvier 2023 ;

Monsieur BELLONCLE, Conseiller municipal délégué aux finances, informe l'assemblée municipale que la restauration scolaire de l'école publique Jules Ferry sur le site de Jacques Prévert accueille chaque midi pendant la période scolaire les élèves scolarisés sur ce site (niveaux CE1 au CM2 sur l'année scolaire 2021/2022). Les effectifs, 278 élèves sur cette dernière année scolaire, ont fortement augmenté ces dernières années (+50 élèves entre 2010 et 2022 soit une augmentation de 22%). Ceci s'est accompagné d'une augmentation de la fréquentation de la restauration scolaire, avec en moyenne une fréquentation quotidienne entre 260 et 270 élèves.

La salle de restauration devient trop exiguë, les conditions d'accueil des élèves sur la pause méridienne pour se restaurer ne sont pas optimales et par ailleurs, l'espace de production ne répond plus aux normes en vigueur.

La réalisation de ce projet va ainsi permettre de :

- Disposer d'une salle de restauration adaptée à l'accueil des élèves, dans des conditions satisfaisantes,
- Améliorer les conditions de travail du personnel de restauration et d'animation exerçant leurs missions au bénéfice des élèves,
- Respecter les normes sanitaires en vigueur (et notamment le principe de « marche en avant »)

Le projet se décline autour de deux grands axes :

- Créer une extension au bâtiment existant, au sein de l'emprise foncière de l'école Jules Ferry sur le site de Jacques Prévert,
- Mettre aux normes l'espace consacré à la production des repas.

Le plan de financement prévisionnel pour ces travaux est le suivant :

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL -  
Réhabilitation et extension de la restauration scolaire de l'école publique Jules Ferry - site Jacques Prévert  
Janvier 2023**

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Maîtrise d'œuvre - prévisionnel	150 000 €	DETR 2023 (sollicitée)	210 000,00 €
Travaux - prévisionnel	1 050 000 €	Dispositif régional Bien Vivre partout en Bretagne 2023 (ou équivalent) (à solliciter)	135 000,00 €
Divers - études	50 000,00 €	Autofinancement restant de la ville	905 000,00 €
<b>Total HT</b>	<b>1 250 000,00 €</b>	<b>Total HT</b>	<b>1 250 000,00 €</b>

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'agrandissement et de la mise en aux normes de la restauration scolaire de l'école publique Jules Ferry sur le site de Jacques Prévert de Liffre ;

**SOLLICITE** un financement au titre de la DETR 2023 auprès des services de l'Etat au titre des projets de bâtiments scolaires publics (dont les cantines scolaires) ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à la sollicitation de ces subventions.

A Liffre,

Le Maire,

Guillaume BÉGUÉ